



Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence.



Police Municipale

3 bis rue de l'Ancien-Musée 79000 Niort

Tél : 05 49 78 75 58

Courriel : policemunicipale@mairie-niort.fr

Accueil du public du lundi au Vendredi de 8h à 17h30

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



La police Municipale de Niort participe à l'Opération Tranquillité Vacances qui consiste à surveiller les habitations pour lesquelles les résidents ont signalé leur absence.



CONSEILS DE VIGILANCE

Protégez votre logement

Un système de détection de présence et une alarme peuvent être dissuasifs.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

Protégez vos biens

Ne laissez pas d'argent ou d'objets précieux dans votre résidence.

Placez vos objets de valeur en lieu sûr.

Ne laissez pas vos clés de voiture en évidence ou à proximité de vos autres clés.

Gardez les factures des biens que vous achetez.

Prenez des photos de vos objets précieux ou de valeur, ainsi que de votre mobilier.

Soyez vigilants

Signalez votre absence à vos voisins.

Laissez un double des clés chez une personne de confiance.

Faites ouvrir régulièrement vos volets.

Faites récupérer votre courrier ou faites-le suivre.

Ne laissez pas de message d'absence sur votre téléphone.

Ne communiquez pas vos dates de congés sur les réseaux sociaux...



DEMANDE INDIVIDUELLE



Demandeur :

Nom : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

Tel Fixe : _____

Tel Mobile : _____

Informations domicile :

Type : Appartement

Maison

Alarme : Oui

Non

Digicode : _____

Période d'absence :

Du : _____ au : _____

Contacts en cas d'incident :

Vous :

Téléphone : _____

Courriel : _____

Autre personne :

Nom : _____

Prénoms : _____

Téléphone : _____

Cette personne dispose-t-elle des clés :

Oui Non

Je soussigné, autorise la police Municipale de NIORT à pénétrer sur ma propriété et éventuellement à l'intérieur de mon habitation dès la constatation d'un fait anormal.

Date : _____ Signature : _____

INFORMATIONS : Nous vous informons que vous ne pouvez en aucun cas déposer vos clés au poste de police municipale.